



AVIS OFFICIEL VOTATIONS FEDERALES 27 SEPTEMBRE 2020

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée le 27 septembre 2020 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation des objets suivants :

Objets fédéraux:

1. *Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »*
2. *Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)*
3. *Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)*
4. *Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)*
5. *Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat*

Objet cantonal:

Aucun

Objet communal:

Aucun.

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

Le dimanche 27 septembre 2020 de 9H00 à 12H00

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police, à la rue de Lausanne 23.

Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 7 septembre 2020, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE